

M 123-2011
M 150-2011
I 103-2011

Numéro de l'intervention: 123-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 30.03.2011
Déposée par: Wasserfallen (Bern, PS) (porte-parole)
Cosignataires: 3
Urgente:
Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE: 853-2011
Direction: TTE

Mandat de prestations à FMB: énergie propre et sûre

En tant qu'actionnaire majoritaire, le canton de Berne attribue à FMB un mandat de prestations dans lequel il l'amène à formuler une stratégie d'investissement

1. qui soit propre à garantir la sortie du nucléaire,
2. qui prône des mesures pour la promotion de l'efficacité énergétique,
3. et qui prévoit l'augmentation substantielle de l'investissement en Suisse et à l'étranger pour les énergies renouvelables.

Développement

Suite aux événements tragiques qui se sont produits au Japon, la politique énergétique doit changer radicalement et durablement. Dans un pays comme le Japon qui a misé jusqu'ici sur les technologies modernes et qui a appliqué des standards exemplaires dans ce domaine, on assiste à l'impensable : une catastrophe nucléaire dont l'issue pour les hommes et l'environnement est incertaine.

La demande d'autorisation déposée par FMB pour la construction d'une nouvelle centrale sur le site de Mühleberg a été mise en suspens pour au moins 18 mois. La construction d'une nouvelle centrale sur ce site, qui est exposé au double risque des inondations et de l'érosion, est plus qu'incertaine. Les milliards de francs que FMB a prévu de consacrer à la construction doivent être consacrés plutôt désormais aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Pour le repositionnement de l'entreprise, il est urgent d'opérer un changement de stratégie.

L'efficacité énergétique est la meilleure source d'énergie, l'énergie économisée est la plus respectueuse de l'environnement et la moins coûteuse. Le recours systématique aux nouvelles technologies pour les appareils, les moteurs et l'éclairage pourrait permettre d'économiser jusqu'à 70 pour cent de l'énergie actuellement consommée. La population peut être sensibilisée aux moyens les plus simples de faire des économies d'énergie au quotidien, en mettant fin par exemple au gaspillage des appareils en mode de veille.

L'investissement de fonds dans les énergies renouvelables offre aujourd'hui la chance unique de favoriser la production d'énergie propre, sans danger, et la création d'emplois



dans toutes les régions de notre canton. Le potentiel de l'énergie hydraulique, du photovoltaïque, de la biomasse, de l'éolien et de la géothermie reste pratiquement entier. Le photovoltaïque est une technologie du futur et les prix ont fortement diminué ces derniers mois. Cette évolution se poursuivra. La géothermie offre la possibilité à moyen et à long terme de produire de l'électricité à partir d'une source propre. Aux meilleurs sites au Nord de l'Europe, l'énergie éolienne est d'ores et déjà concurrentielle par rapport aux solutions les moins coûteuses (nucléaire, notamment) du fait du coût de sa production, 6 à 8 cts/kWh. En Suisse le coût de production est de 20 cts/kWh, ce qui fait du vent une énergie compétitive au même titre que les autres énergies renouvelables (eau, biomasse).

Numéro de l'intervention: 150-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 05.04.2011

Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgente:

Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 853-2011
Direction: TTE

FMB: nouvelle stratégie du propriétaire

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que le canton de Berne poursuive les objectifs suivants dans la stratégie de propriétaire de FMB :

1. Le conseil d'administration de FMB doit présenter si possible d'ici fin 2012 une version revue et corrigée de sa stratégie énergétique.
2. Le conseil d'administration de FMB doit présenter si possible d'ici fin 2012 une version revue et corrigée de sa stratégie d'entreprise.
3. Le canton de Berne doit revoir sa stratégie de propriétaire d'ici fin 2013.
4. Le canton de Berne doit être représenté au conseil d'administration de FMB par des personnes qui défendent mieux que maintenant la Stratégie énergétique cantonale.

Développement

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur le fait que les conditions générales de la politique énergétique ont changé dans le canton de Berne, comme ailleurs. Notre canton a l'avantage de pouvoir influencer la politique énergétique par d'autres moyens que la législation seule. Actionnaire majoritaire de FMB, il peut en effet recourir à sa stratégie de propriétaire. FMB, pour sa part, peut d'elle-même, par ses choix entrepreneuriaux, marquer l'avenir énergétique du canton. Que ce soit du point de vue de la production ou de la commercialisation, des entreprises comme EWB ou EWZ ont une stratégie plus prometteuse pour l'avenir. Jusqu'à maintenant, FMB n'a pris qu'une seule initiative avec sa filiale sol-E Suisse. Effort certes louable, mais insuffisant. Le fait que sol-E Suisse n'emploie que 40 à 50 personnes est suffisamment parlant. De plus, FMB doit mieux coopérer avec d'autres entreprises privées, même petites, pour produire de l'énergie ou développer des activités dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Numéro de l'intervention: 103-2011
 Type d'intervention: **Interpellation**
 Déposée le: 28.03.2011
 Déposée par: Hofmann (Bern, PS) (porte-parole)
 Cosignataires: 13
 Urgente: Oui 31.03.2011
 Date de la réponse: 18.05.2011
 Numéro de l'ACE: 853-2011
 Direction: TTE

FMB ne peut-elle se passer de la centrale de Mühleberg?

Dans son magazine 3/2010, la Fondation suisse de l'énergie (SES) affirme que dans un avenir proche, les entreprises suisses produiront à l'étranger presque le double de l'électricité consommée en Suisse en 2008. On entend par là les sociétés suisses ayant des participations dans des entreprises à l'étranger qui produisent déjà de l'électricité, qui sont en construction ou qui sont à l'étude. Si l'on ajoute les centrales suisses, la production correspondra ainsi presque au triple de la consommation suisse.

De plus, la Suisse importe puis réexporte presque l'équivalent de sa consommation d'électricité : c'est le commerce de l'électricité. Conséquence : l'électricité effectivement consommée en Suisse est beaucoup plus riche en CO₂ que ce qu'on affirme régulièrement.

Juste après la votation du canton de Berne (9.3.2011), soit bien à propos (sic), le *Bund* a publié un article non pas sur l'insuffisance de l'offre, mais sur l'offre pléthorique d'électricité en Europe. Ce qui n'empêche pas Alpiq de vouloir doubler sa production (sans nucléaire) d'ici à 2020. Dans son journal expédié à tous les ménages en janvier 2011, FMB vante sa production d'électricité pro-climat. Cette « information » avait pour but de convaincre l'électorat de voter en faveur de Mühleberg. La réalité est toutefois bien différente :

FMB a pris ou va prendre des participations dans cinq grandes centrales à gaz en Italie (cf. tableau). Deux de ces centrales, déjà en fonction, fournissent une puissance de 250 MW à FMB. A quoi s'ajoute une centrale à charbon en Allemagne (dernière ligne du tableau).

Région	Nom, puissance	Statut	Participation en % MW	Somme investie
Piémont	Livourne-Ferraris 800 MW	En service	25%, 200 MW	230 mio CHF
Abruzzes	Tamarete, 104 MW	En construction/ en service	48%, 50MW	43,2 mio CHF
Basilicate	Irsina, 400 MW	A l'étude	100% (jusqu'à maintenant)	250 mio Euros
Campanie	Luminosa ; 400 MW	A l'étude	Non communi- qué	Chiffre inconnu
Vénétie	Cona, 800 MW	A l'étude	Non communi- qué	Chiffre inconnu

Nord de l'Allemagne	Wilhelmshaven, 800 MW	En construction, mise en service en 2012	30%, 240 MW	> 1 mia Euros
---------------------	-----------------------	--	-------------	---------------

Dès 2012, FMB disposera donc d'une puissance 1,3 fois supérieure à celle de Mühleberg. L'entreprise entend développer encore cette production étrangère à partir de combustibles fossiles.

De telles incohérences dans la politique énergétique suisse et bernoise ne peuvent qu'étonner. Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif ne pense-t-il pas lui aussi que les entreprises suisses qui produisent trois fois plus d'électricité que la demande moyenne suisse dépassent un peu trop les objectifs ?
2. Quelle est, pour la garantie de l'approvisionnement de la Suisse en électricité, l'importance des centrales étrangères en construction et à l'étude dans lesquelles les entreprises suisses ont des participations ? L'insuffisance de l'offre invoquée n'est-elle pas plutôt une offre pléthorique ?
3. Comment se ventilent les investissements suisses dans notre pays et à l'étranger entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables (sans le nucléaire et sans les ouvrages d'accumulation par pompage) ? Les chiffres doivent être indiqués à part pour FMB.
4. Quelle quantité d'électricité produite dans les centrales à gaz italiennes en service ou à l'étude dans lesquelles elle a des participations FMB pourrait-elle importer ? Ou bien s'agit-il d'une pure opération commerciale ?
5. Selon moi, sur le marché européen de l'électricité, la Suisse se trouve en excellente position du point de vue de l'approvisionnement et du commerce, si bien qu'elle n'a pas à redouter de pénurie. Est-ce correct ?
6. FMB ne tient-elle pas un double langage quand elle plaide pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire en Suisse en invoquant la protection du climat alors qu'elle a des participations dans des centrales à l'étranger qui émettent des tonnes de CO₂ ? Ne s'agit-il pas de publicité mensongère (cf. ci-dessous) ?
7. En janvier 2010, on pouvait lire ceci sur une affiche de FMB : « Production d'électricité sans CO₂ ». Pourtant, le rapport financier 2010 mentionne « E.O.N Produzione Centrale Ferraris Livorno » parmi les centrales thermiques figurant à la rubrique Participations et contrats de prélèvement. Où est la vérité ?

Réponse du Conseil-exécutif

Suite aux événements tragiques qui se sont produits dans la centrale nucléaire japonaise de Fukushima, les interventions suivantes concernant la stratégie de propriétaire ou la stratégie d'entreprise de FMB ont été déposées :

- Motion 123/11 Wasserfallen « Mandat de prestations à FMB : énergie propre et sûre »
- Motion 150/11 Brönnimann « FMB : nouvelle stratégie du propriétaire »
- Interpellation 103/11 Schärer « FMB ne peut-elle se passer de la centrale de Mühleberg ? »

Etant donné que ces interventions portent sur des thèmes similaires, elles font l'objet d'une réponse commune.

Motions 123/11 Wasserfallen « Mandat de prestations à FMB : énergie propre et sûre » et 150/11 Brönnimann « FMB : nouvelle stratégie du propriétaire »

Les motions 123/11 et 150/11 concernent la stratégie de propriétaire de FMB, domaine de la compétence exclusive du Conseil-exécutif. Il s'agit donc de motions ayant valeur de directive qui lui laissent une latitude relativement grande, la décision relevant de sa seule responsabilité. Quant à la stratégie d'entreprise, elle incombe au conseil d'administration de FMB. Cet organe de dix membres compte deux représentants du canton de Berne, qui ont notamment pour tâche de lui faire connaître les exigences du propriétaire tels qu'ils ressortent de la stratégie de ce dernier.

Le grave accident de la centrale nucléaire de Fukushima a conforté le Conseil-exécutif dans sa position critique par rapport au nucléaire. Le gouvernement est d'avis qu'il faut préparer et régler dès maintenant la sortie du nucléaire. Il s'agit notamment de redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

Dès qu'il a eu connaissance de la catastrophe de Fukushima, le Conseil-exécutif a rencontré les présidents du conseil d'administration et de la direction de BKW FMB Energie SA. A l'issue de cet entretien, il a demandé au conseil d'administration de FMB de clarifier entre autres les points suivants :

- Evaluation des incidences d'un arrêt rapide de la centrale nucléaire de Mühleberg
- Réorientation de la stratégie d'entreprise vers la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique
- Examen de l'éventualité d'un retrait de la demande d'autorisation générale pour le renouvellement de la centrale nucléaire de Mühleberg

Le Conseil-exécutif attend de FMB qu'elle lui fasse part des résultats obtenus d'ici à fin 2011 au plus tard. L'entreprise a d'ailleurs entamé spontanément un réexamen de sa stratégie.

Le Conseil-exécutif est en principe favorable aux demandes formulées dans les motions 123/11 et 150/11. Les événements survenus au Japon ont modifié radicalement les conditions générales du secteur de l'énergie. Le gouvernement est d'avis que ces changements appellent un réexamen de la stratégie de propriétaire.

Du point de vue du propriétaire, il est capital que le canton de Berne garde toutes les options ouvertes dans la perspective de la réorientation de FMB, afin que le positionnement futur de l'entreprise soit assuré sur le marché concurrentiel de l'énergie. Dans ce sens, il importe que FMB dispose d'une liberté entrepreneuriale suffisante pour conserver sa valeur à long terme. Le Conseil-exécutif examinera donc également s'il convient de reprendre et de poursuivre les travaux relatifs à la loi sur la participation à FMB, interrompus en 2006.

Le Conseil-exécutif envisage de traiter les différents points des motions 123/11 et 150/11 dans le cadre du réexamen de la stratégie de propriétaire et de les mettre en œuvre en tenant compte des intérêts de l'entreprise. Il propose par conséquent au Grand Conseil d'adopter ces motions.

Proposition : adoption des motions 123/2011 et 150/2011.

Interpellation 103/11 Schärer « FMB ne peut-elle se passer de la centrale de Mühleberg ? »

Question 1

D'après les informations de FMB, l'affirmation selon laquelle la centrale nucléaire de Mühleberg entre pour environ un tiers dans les bénéfices de BKW FMB Energie SA est exacte. L'entreprise précise toutefois que ce taux peut varier fortement d'une année à l'autre sous l'effet d'autres affaires ou d'événements uniques.

Question 2

Entreprise cotée en bourse, FMB respecte l'ensemble des prescriptions relatives à la présentation des comptes, notamment sur le plan de la transparence. Le rapport financier publié fait état de toutes les données requises en matière de composition de son bénéfice net.

Question 3

Il est renvoyé aux explications données au sujet des motions 123/11 et 150/11.

Au Grand Conseil